

COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE EN
MATIERE DE PLACEMENTS
C.N.A.P.

RAPPORT D'ACTIVITE 2007



édité par le
l'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil a.s.b.l. – EGCA
siège : 5 rue Génistre L-1623 Luxembourg
Secrétariat Permanent de la C.N.A.P.
64, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg
Tél.: 40 06 16-30 /-31
Fax: 26 45 94 67
email : sibylle.boesch@cnap.lu
<http://www.egca.lu>
RCS Luxembourg F5379

RAPPORT D'ACTIVITE 2007

RAPPORT D'ACTIVITE 2007	1
1. COMPOSITION DE LA CNAP	2
2. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES ET FOYERS D'ACCUEIL ET DE DÉPANNAGE EN 2007	3
2.1. Centres d'accueil classiques (CDAs)	3
2.2. Foyers d'accueil et de dépannage (FADEPs)	4
3. DEMANDES DE PLACEMENT ADRESSÉES À LA C.N.A.P.	5
3.1. Evolution de la liste d'attente en 2007	5
3.2. Evolution de la liste d'attente et des placements réalisés depuis 1993	6
3.3. Places libres et demandes de placement actives de 1994 à 2007	7
3.3.1. Petit lexique	7
3.3.2. Enfants	8
3.3.3. Adolescents	8
3.4. Taux d'occupation 2007	9
3.4.1. Enfants	9
3.4.2. Adolescents	9
3.4.3. Evolution du taux d'occupation	10
4. INFORMATIONS SUR LES MINEURS AYANT FAIT L'OBJET D'UN PLACEMENT EN 2007	11
4.1. Evolution des placements réalisés via la liste d'attente de la CNAP et les placements effectués sans liste d'attente	11
4.2. Sexe et âge	11
4.3. Provenance	12
4.3.1. Lieu de séjour des enfants et adolescents placés en 2007	12
4.4. Demandeurs	13
4.5. Nationalités	14
5. DURÉE DE PROCÉDURE D'ADMISSION	15
6. ENTREES ET SORTIES	17
6.1. Centres d'accueil classiques (CDAs)	17
6.1.1. Total des entrées et sorties en 2007 dans les centres d'accueil classiques	17
6.1.2. Durée de séjour des enfants et adolescents quittant les centres d'accueil classiques	18
6.1.3. Destination des enfants et adolescents ayant quitté les centres d'accueil classiques	18
6.2. Foyers d'accueil et de dépannage (FADEPs)	19
6.2.1. Total des entrées et sorties en 2007 dans les FADEPs	19
6.3. Bilan de tous les placements réalisés en date du 31.12.2007	19
7. INFORMATIONS UTILES	20

2. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES ET FOYERS D'ACCUEIL ET DE DEPANNAGE EN 2007

2.1. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES (CDAs)

Nom du centre d'accueil classique	Nom de l'organisme gestionnaire	TOTAL places disp. ⁸	Enfants	Adolescents
Fondation de Colnet d'Huart	Croix-Rouge Luxembourgeoise	30	21	9
Foyer St. Joseph	Fondation Maison de la Porte Ouverte	11	0	11
Foyer Ste. Claire	Clara Fey a.s.b.l.	24	16	8
Foyer Ste. Elisabeth	Anne a.s.b.l.	29	29	0
Foyer Storm	Noémi a.s.b.l.	8	0	8
Institut St. François	Françoise Dufaing a.s.b.l.	18	18	0
Institut St. Joseph	Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.	40	16	24
Jongenheem	Jongenheem a.s.b.l.	64	32	32
Kannerhaus Jonglënster	Aide familial a.s.b.l. / KMA Victor Elz	10	10	0
Kannerheem Itzig	Victor Elz a.s.b.l.	24	24	0
Kannerland	Anne a.s.b.l.	24	18	6
Kannerschlass	Fondation Kannerschlass	24	24	0
Maisons d'Enfants de l'État ⁹	Ministère de la Famille	70	63	7
Maison Française Dolto	Anne a.s.b.l.	20	20	0
Vesos Mersch	Fondation Lëtzebuenger Kannerduerf	49	32	17
TOTAL		445	323	122

En 2007, le chiffre des lits disponibles a augmenté par rapport à l'année précédente étant donné que deux centres d'accueil ont ouvert leurs portes notamment le centre d'accueil spécialisé « Maison Française Dolto » à Howald, qui dispose de 20 places pour bébés et enfants en bas âge ainsi que le « Kannerhaus Jonglënster », qui peut accueillir 10 enfants. A part de ces 10 places régime centre d'accueil, le « Kannerhaus Jonglënster » dispose encore de 6 places FADEP ainsi que de 4 à 8 places régime internat scolaire.

En outre, l'Institut St Joseph à Rumelange vient d'ouvrir son « Foyer Esch » à Esch-sur-Alzette avec 8 places pour filles adolescentes de préférence du Centre socio-éducatif de Schrassig.

Reste à noter que le tableau mentionné ci-dessus ne tient pas compte des places surnommées « SLEMO » (= Structure de logement en milieu ouvert) et « CAEMO » (= Centre d'Accompagnement en milieu ouvert).

⁸ Places disponibles ≠ places conventionnées

⁹ Les Maisons d'Enfants de l'Etat appliquent également les procédures de la CNAP mais ne peuvent pas être impliquées dans un litige.

2.2. FOYERS D'ACCUEIL ET DE DEPANNAGE (FADEPs)

Le placement en FADEP se fait sur demande orale et après accord formel du représentant mandaté de l'organisme gestionnaire. Celui-ci communique aussi rapidement que possible toutes les données utiles sur les placements effectués à la CNAP.

En général, on s'adresse donc directement aux responsables des FADEPs mêmes. Le passage par la CNAP n'est pas obligatoire.

Nom du FADEP	Nom de l'organisme gestionnaire	TOTAL	Enfants	Adolescents
Centre polyvalent pour enfants	Fondation Pro Familia	10	10	-
Don Bosco	Fondation Maison de la Porte Ouverte	10	10	-
Ste. Elisabeth	Elisabeth a.s.b.l.	3	3	-
St. Joseph Rumelange	Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.	10 ¹⁰	10	-
St. Joseph Luxembourg	Fondation Maison de la Porte Ouverte	9	-	9
Mederchershaus	Femmes en Détresse a.s.b.l.	10	-	10
Kannerhaus Jonglënster	Aide familial a.s.b.l. / KMA Victor Elz	6	6	-
TOTAL		58	39	19

TOTAL GENERAL CDAs et FADEPs:	503	362	141
--------------------------------------	------------	------------	------------

¹⁰ 2 places temporairement non disponibles

3. DEMANDES DE PLACEMENT ADRESSEES A LA CNAP

3.1. EVOLUTION DE LA LISTE D'ATTENTE EN 2007

	Report mois précédent	Nouvelles demandes	TOTAL LDA ¹¹ au dernier du mois	TOTAL PLACE ¹²	Annulé	Actif	Suspens ¹³	Reste sur LDA début mois prochain
Janvier	68	12	80	7	13	50	10	60
Février	60	19	79	15	4	46	14	60
Mars	60	13	73	6	2	51	14	65
Avril	65	11	76	9	2	46	19	65
Mai	65	18	83	6	6	57	14	71
Juin	71	19	90	3	3	66	18	84
Juillet	84	9	93	13	6	61	13	74
Août	74	16	90	11	5	60	14	74
Sept.	74	11	85	18	1	39	27	66
Oct.	66	13	79	10	3	34	32	66
Nov.	66	12	78	9	7	31	31	62
Déc.	62	17	79	12	7	39	21	60
		170		119	59			

Il ressort du tableau ci-dessus que le Secrétariat Permanent a traité en 2007 un total de 238 demandes, dont :

- 68 (28,6 %) reportées de l'année 2006, et
- 170 (71,4 %) nouvellement introduites en 2007.

En ce qui concerne les 170 nouvelles demandes de placement, 31 étaient des demandes de placement à base volontaire et 139 passaient par le Tribunal de la Jeunesse.

De ces demandes:

- 119 (50 %) ont abouti à un placement (dont 19 placements volontaires et 100 par voie judiciaire),
- 59 (24,8 %) ont été annulées en cours de route, et
- 60 (25,2 %) sont restées sur la liste d'attente au 31.12.2007.

Des 59 demandes de placement annulées en 2007, le Secrétariat Permanent comptait 13 demandes de placement à base volontaire et 46 par voie judiciaire.

¹¹ LDA = Liste d'attente

¹² Total Placé = Total des placements dans les Centres d'Accueil Conventionnés et les Maisons d'Enfants de l'Etat

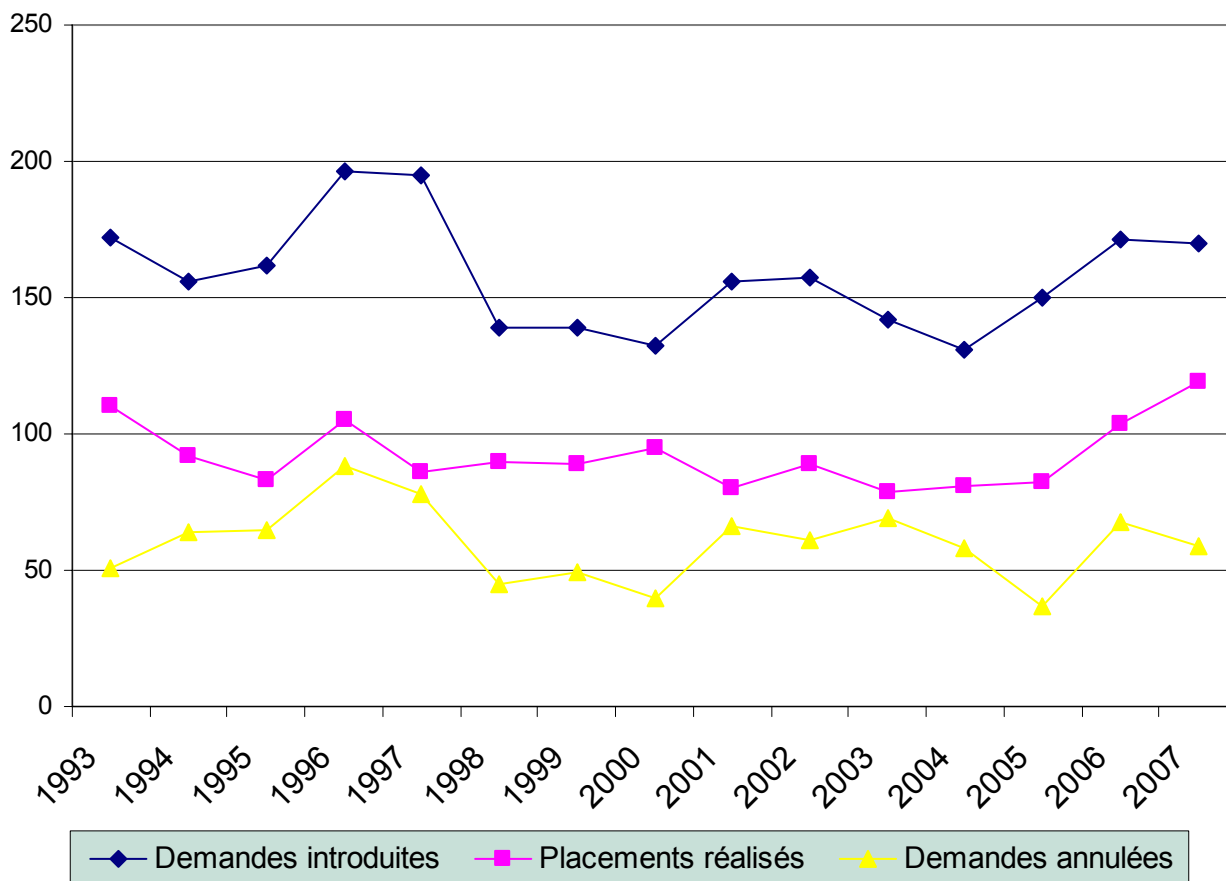
¹³ Les demandes de placement qui sont en "suspens" sont des demandes de placement de mineurs où la demande n'est pas envoyée aux centres d'accueil disposant de places libres étant donné que la situation du mineur nécessite encore plus de clarification.

3.2. EVOLUTION DE LA LISTE D'ATTENTE ET DES PLACEMENTS REALISES DEPUIS 1993

Depuis 2004, le nombre des demandes de placement introduites auprès du Secrétariat Permanent de la CNAP augmente avec un total de 171 demandes de placement introduites en 2006 respectivement avec un total de 170 demandes de placement introduites en 2007.

En outre, le nombre des placements réalisés a augmenté progressivement depuis 2003 avec un total de 104 placements effectués en 2006 et 119 placements réalisés en 2007 tout en stipulant que deux nouveaux centres d'accueil viennent d'ouvrir leurs portes en septembre respectivement novembre 2007.

En ce qui concerne le nombre des demandes de placement annulées, on note que celui-ci a légèrement baissé par rapport à l'année précédente avec un total de 68 demandes de placement annulées en 2006 et 59 demandes de placement annulées en 2007.



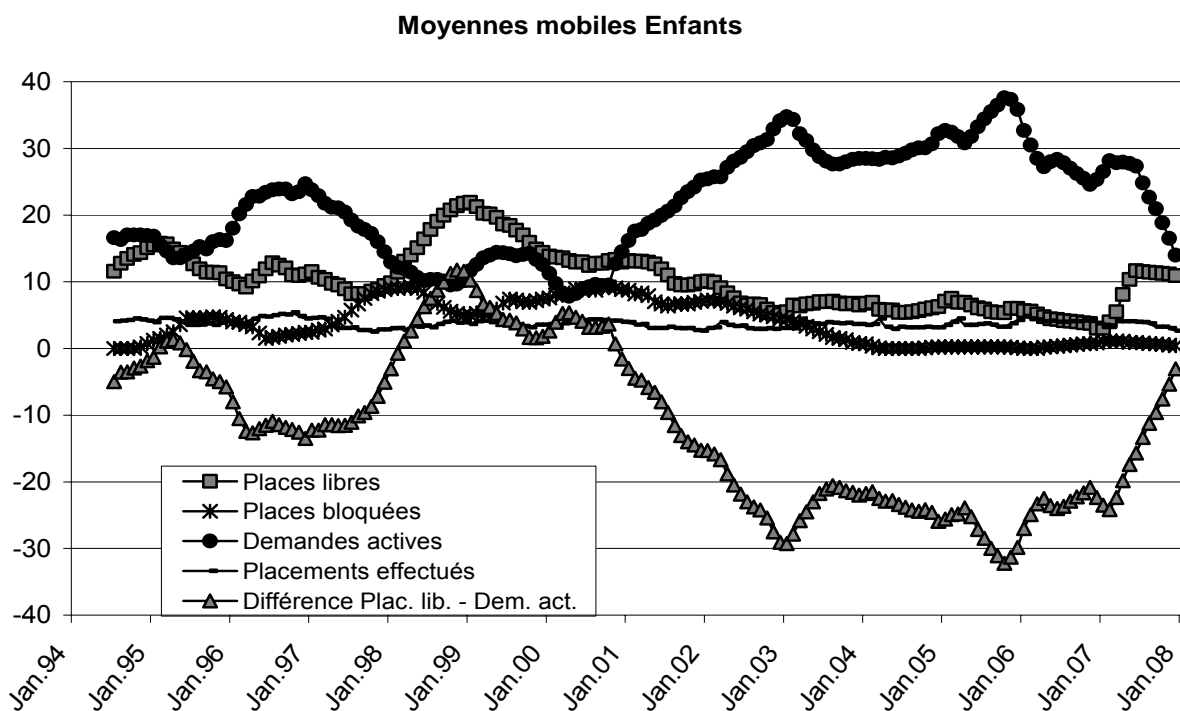
3.3 PLACES LIBRES ET DEMANDES DE PLACEMENT ACTIVES DE 1994 A 2007

3.3.1. Petit lexique

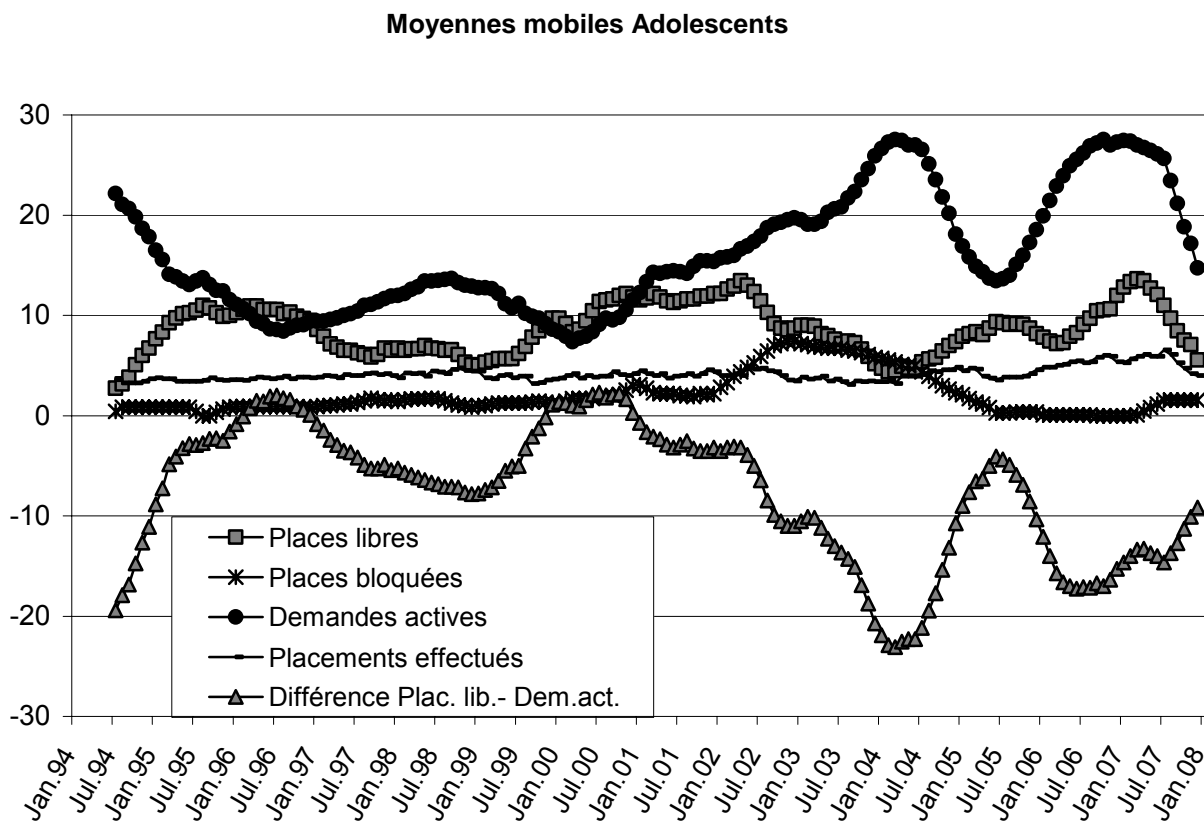
- places disponibles : les places qui sont à disposition des enfants et adolescents de 0 à 18 ans suivant les Conventions signées avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration;
- places déclarées libre : les centres d'accueil classiques qui sont priés d'envoyer une déclaration de sortie pour chaque mineur d'âge quittant leur institution, signalent ainsi à la CNAP la vacance d'une place ;
- places réservées : les places qui sont réservées pour des enfants et adolescents attendant leur admission après que le centre d'accueil classique a donné son accord de principe ;
- places bloquées : les places qui ne sont pas disponibles :
 - travaux de rénovation dans les différents centres d'accueil classiques;
 - assurer le retour de mineurs d'âge qui font un essai de réintégration familiale ;
- demandes actives : demandes de placement parvenues au Secrétariat Permanent qui peuvent être envoyées aux centres d'accueil classiques disposant de place(s) libre(s) ; par opposition : demandes en suspens ;
- demandes en suspens : la demande en suspens reste sur la liste d'attente, gérée par le Secrétariat Permanent, respectivement n'est pas envoyée aux centres d'accueil classiques disposant de place(s) libre(s) jusqu'à clarification de la situation des enfants et adolescents concernés ;
- demandes annulées : les demandes de placement sont annulées par le demandeur professionnel parce qu'un placement ne s'impose plus respectivement une autre solution que le placement dans un centre d'accueil classique a été trouvée ;

N.B. concernant les deux graphiques suivants : Une moyenne mobile indique une tendance qu'il serait impossible de déceler à l'aide d'une moyenne simple de toutes les données historiques, et projette des valeurs dans la période de prévision en se basant sur la valeur moyenne de la variable sur un nombre donné de périodes. Dans notre cas, le nombre de périodes à inclure dans la moyenne mobile se chiffre à 12 mois.

3.3.2. Enfants



3.3.3. Adolescents



3.4. TAUX D'OCCUPATION 2007

Dans les tableaux qui suivent, le taux d'occupation des centres d'accueil classiques énumérés sous la rubrique 1.1. (page 3) est calculé à partir des données fournies par ces centres d'accueil classiques, à savoir :

- (a) le nombre de places réellement disponibles ;
 - (b) le nombre de places non-occupées (libres, bloquées¹⁴ ou réservées).
- Le nombre de places occupées est obtenu en calculant (a) - (b).

N.B. La CNAP n'est pas compétente en ce qui concerne les places « SLEMO » (structures de logement en milieu ouvert) pour jeunes adultes. En outre, l'ouverture d'un groupe de vie ainsi qu'une fermeture temporaire d'un groupe (pour travaux de rénovation ou autre) explique la différence entre le nombre des places réellement disponibles en 2007 et le nombre de places conventionnées.

3.4.1. Enfants

	places réellement disponibles (a)	places non-occupées (b)				places occupées	taux d'occupation
		libres	bloquées	réservées	TOTAL		
Janvier	279	1	1	0	2	277	99,3 %
Février	284	1	1	0	2	282	99,3 %
Mars	284	1	1	0	2	282	98,3 %
Avril	284	1	1	0	2	282	98,3 %
Mai	284	3	1	0	4	280	98,6 %
Juin	284	2	1	1	4	280	98,6 %
Juillet	284	2	3	2	7	277	97,5 %
Août	284	1	0	11	12	272	95,8 %
Sept.	305	26	0	2	28	277	90,8 %
Oct.	315	30	0	2	32	283	89,8 %
Nov.	314	19	0	0	19	295	93,9 %
Déc.	314	18	1	0	19	295	93,9 %
							Moy = 96,1 %

En 2007, le taux d'occupation moyen mensuel des places en centre d'accueil classique pour enfants a été de 96,1%.

3.4.2. Adolescents

	places réellement disponibles (a)	places non-occupées (b)				places occupées	taux d'occupation
		libres	bloquées	réservées	TOTAL		
Janvier	122	9	0	5	14	108	88,5 %
Février	122	8	0	6	14	108	88,5 %
Mars	122	4	0	6	10	112	91,8 %
Avril	122	4	0	1	5	117	95,9 %
Mai	122	14	0	3	17	105	86,1 %
Juin	122	12	0	2	14	108	88,5 %
Juillet	122	9	0	2	11	111	91,0 %
Août	122	6	1	5	12	110	90,2 %
Sept.	122	6	4	0	10	112	91,8 %
Oct.	122	8	4	0	12	110	90,2 %
Nov.	122	1	4	5	10	112	91,8 %
Déc.	130	8	4	1	13	117	90,0 %
							Moy = 90,4 %

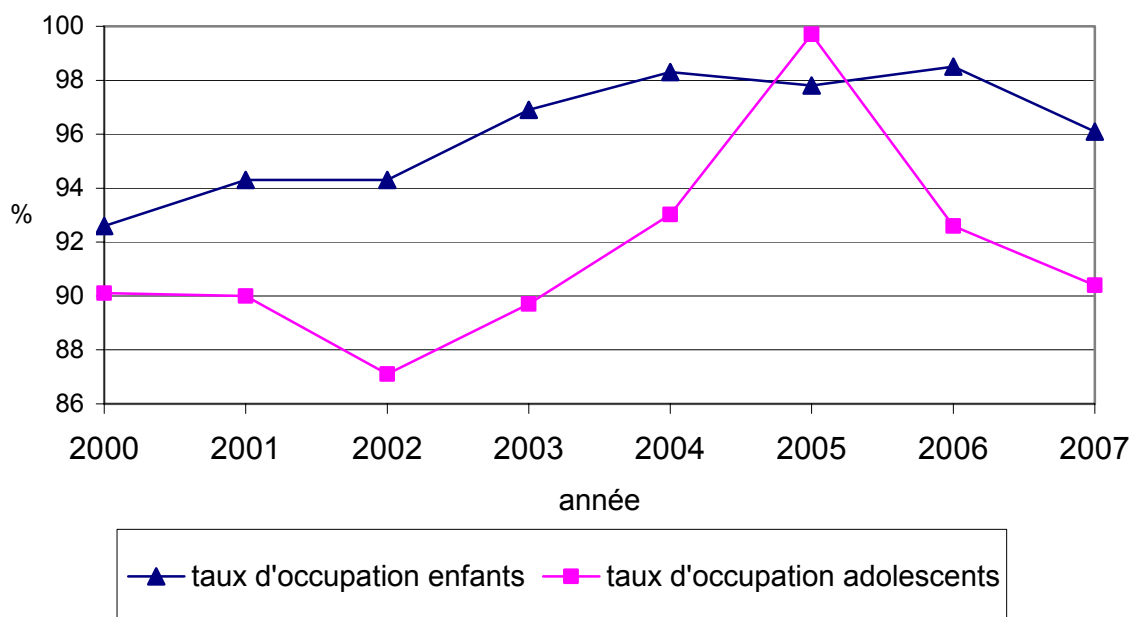
En 2007, le taux d'occupation moyen mensuel des places en centre d'accueil classique pour adolescents a été de 90,4%.

¹⁴ Le blocage d'une place doit être signalé au Ministère de la Famille

3.4.3. Evolution du taux d'occupation

Evolution du taux d'occupation en tenant compte de l'ouverture en septembre 2007 du centre d'accueil spécialisé « Maison Françoise Dolto » à Howald avec 20 lits pour bébés et enfants en bas âge ainsi que l'ouverture fin octobre 2007 du « Kannerhaus Jonglënster » avec 10 places pour enfants. En outre, l'Institut St. Joseph a ouvert un groupe de vie pour filles adolescentes (priorité pour filles venant du CSEE à Schrassig) à Esch-sur-Alzette en décembre 2007.

Evolution du taux d'occupation de 2000 à 2007



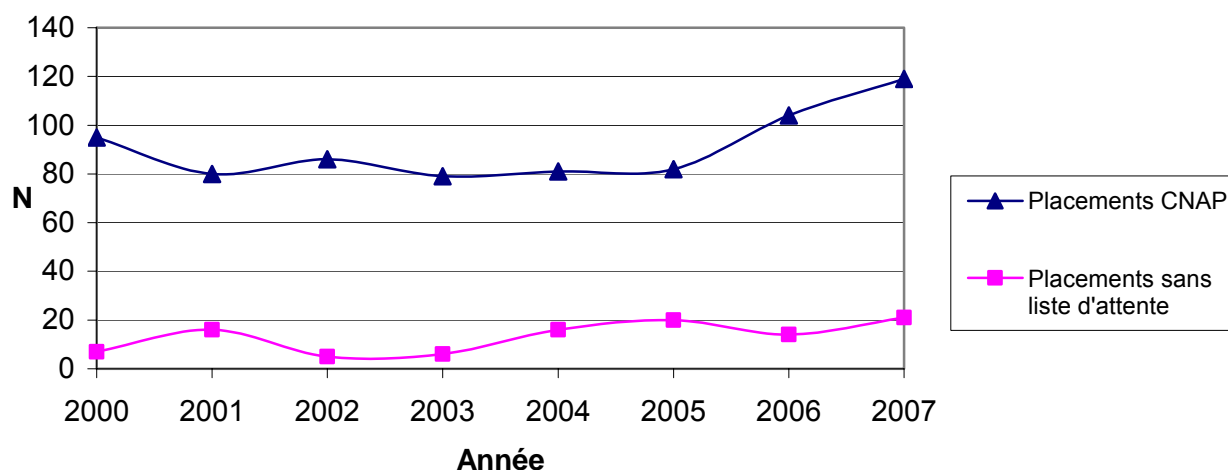
4. INFORMATIONS SUR LES MINEURS AYANT FAIT L'OBJET D'UN PLACEMENT EN 2007

Outre les 119 placements à partir de la liste d'attente, 21 placements ont été réalisés sans l'intermédiaire de celle-ci. **Le total effectif des mineurs placés en 2007 s'élève donc à 140.**

Parmi les 21 placements qui n'ont pas suivi les procédures prévues par la Convention figurent :

- 17 placements d'urgence ordonnés par le Tribunal de la Jeunesse respectivement le Parquet (à défaut de places libres dans les différents FADEPs) ;
- 2 placements volontaires pour dépanner temporairement une famille en situation de crise ;
- 2 placements volontaires d'un ancien pensionnaire ;

4.1. EVOLUTION DES PLACEMENTS REALISES VIA LA LISTE D'ATTENTE DE LA CNAP ET DES PLACEMENTS EFFECTUES SANS PASSER PAR LA LISTE D'ATTENTE



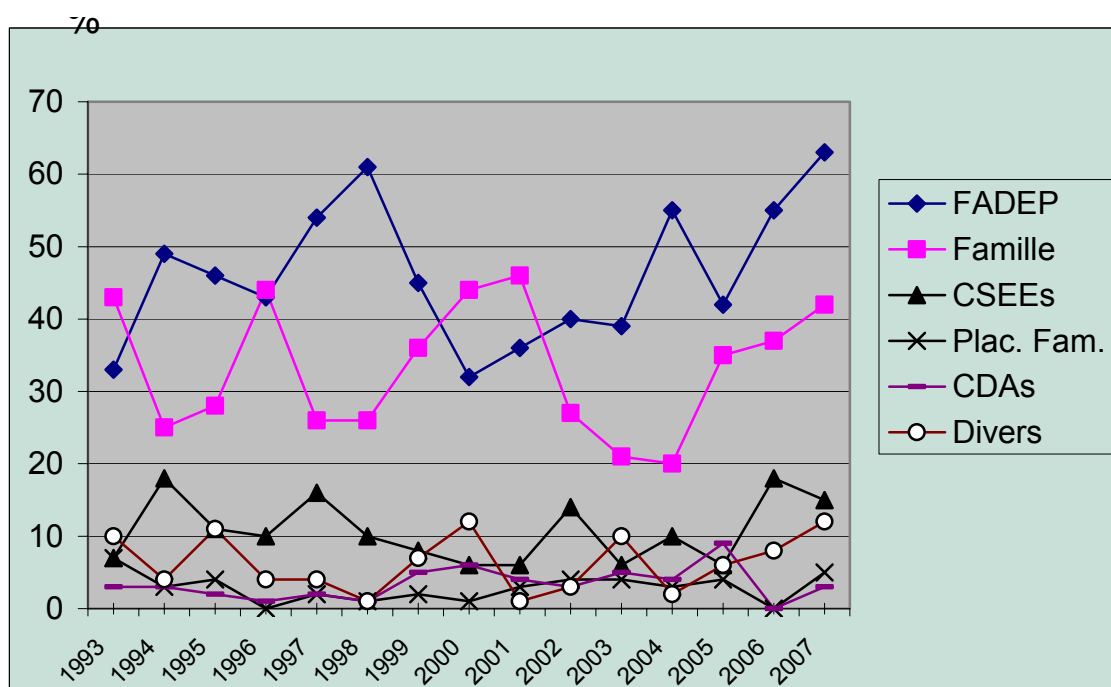
4.2. SEXE ET AGE

					Placements sans liste d'attente			
		Filles	Garçons	TOTAL	Filles	Garçons	TOTAL	TOTAL GENERAL
Petits enfants	de 0-2 ans	2	1	3	2	3	5	8
Enfants	de 2-4 ans	2	3	5	3	1	4	9
	de 4-6 ans	7	7	14	0	1	1	15
	de 6-12 ans	7	17	24	0	7	7	31
Adolescents	de 12-16 ans	23	23	46	1	1	2	48
	de 16-18 ans	12	15	27	1	1	2	29
TOTAL :		53	66	119	7	14	21	140

4.3. PROVENANCE

4.3.1 Lieu de séjour des enfants et adolescents placés en 2007

	Filles	Garçons	TOTAL	Placements sans liste d'attente			TOTAL GENERAL
				Filles	Garçons	TOTAL	
FADEPs	31	31	62	0	0	0	62
Famille	10	18	28	5	10	15	43
CSEEs ¹⁵	6	7	13	1	1	2	15
Institution thérapeutique	1	3	4	0	1	1	5
Placement familial	2	3	5	0	0	0	5
Hôpital	3	0	3	0	0	0	3
Centres d'accueil	0	3	3	0	0	0	3
Foyer pour adultes	0	0	0	1	2	3	3
SPOS ¹⁶	0	1	1	0	0	0	1
TOTAL :	53	66	119	7	14	21	140

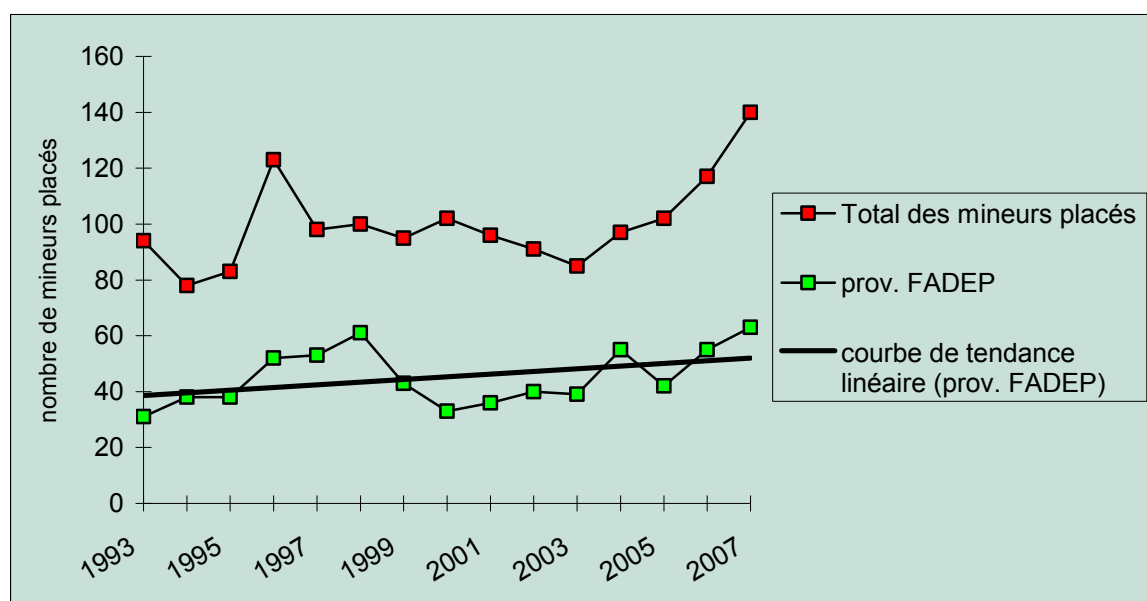


N.B. CSEEs = centres socio-éducatifs de l'Etat
 Plac.Fam. = placement familial
 CDAs = centres d'accueil classiques

¹⁵ = les Centres Socio-Éducatifs de l'Etat Dreiborn et Schrassig

¹⁶ = Service de psychologie et d'orientation scolaires

Le nombre d'enfants et d'adolescents en provenance d'un FADEP a augmenté au cours de ces dernières années, comme montre le graphique ci-dessus :



4.4. DEMANDEURS

On entend par "demandeur", la personne ou le service qui, en raison de sa profession, sa mission ou sa raison sociale, introduit une demande de placement auprès de la CNAP.

	Placements		Placements sans liste d'attente		TOTAL GENERAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
SCAS / Juge / Parquet	44	37 %	14	67 %	58	41 %
FADEPs	35	29 %	1	5 %	36	26 %
Famille	9	8 %	2	10 %	11	8 %
CSEE Dreiborn et Schrassig	10	8 %	0	0 %	10	7 %
Placement familial	7	6 %	1	5 %	8	6 %
Centres médico-sociaux	4	3 %	0	0 %	4	3 %
Psychiatrie juvénile / hôpital	4	3 %	0	0 %	4	3 %
SPOS ¹⁷	4	3 %	0	0 %	4	3 %
Inconnu	0	0 %	2	10 %	2	1 %
Centre Thérapeutique	1	1 %	0	0 %	1	1 %
Centres d'accueil classiques	1	1 %	0	0 %	1	1 %
Divers	0	0 %	1	5 %	1	1 %
TOTAUX:	119	100 %	21	100 %	140	100 %

Bien qu'un nombre important des demandes de placement proviennent du SCAS (Service Central d'Assistance Sociale) et des FADEPs, cela n'implique pas nécessairement que ces services soient les "demandeurs initiaux". La CNAP n'a dans la plupart des cas aucune indication sur la personne ou le service qui a contacté le SCAS ou le FADEP.

¹⁷ = Service de psychologie et d'orientation scolaires

4.5. NATIONALITES

	Placements		Placements sans liste d'attente		TOTAL GENERAL	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons		
Luxembourgeoise	34	41	1	3	79	56 %
Portugaise	6	8	2	2	18	13 %
Inconnue	1	0	4	9	14	10 %
Italienne	1	6	0	0	7	5 %
Française	1	5	0	0	6	4 %
Allemande	1	2	0	0	3	2 %
Belge	2	0	0	0	2	1 %
Bosniaque	1	1	0	0	2	1 %
Brésilienne	2	0	0	0	2	1 %
Capverdienne	2	0	0	0	2	1 %
Albanienne	0	1	0	0	1	1 %
Anglaise	1	0	0	0	1	1 %
Coréene	0	1	0	0	1	1 %
Espagnole	0	1	0	0	1	1 %
Népalaise	1	0	0	0	1	1 %
TOTAL :	53	66	7	14	140	100 %

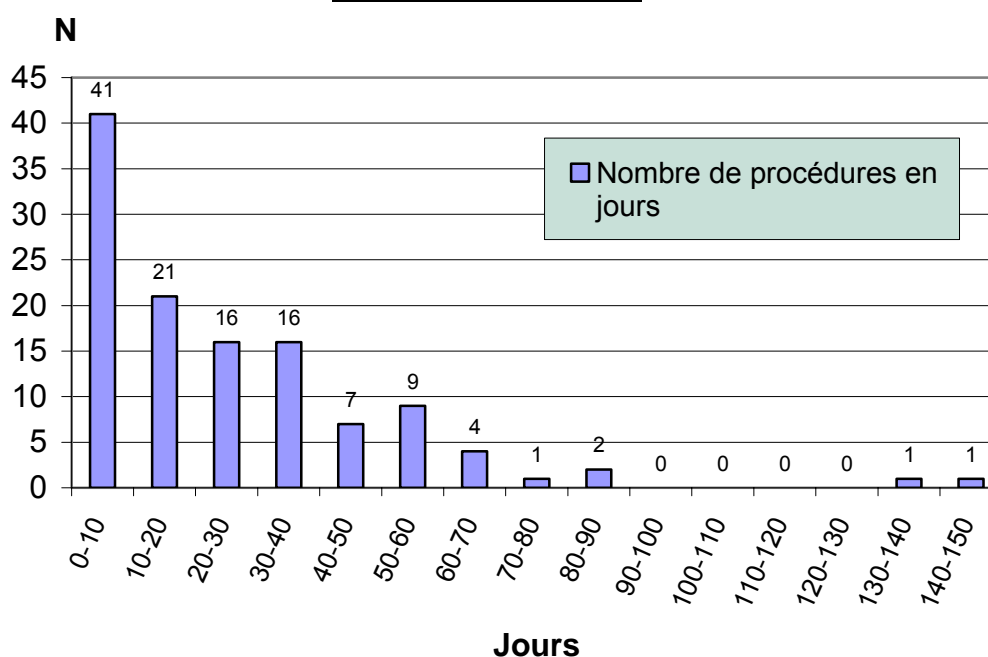
5. DUREE DE PROCEDURE D'ADMISSION

On entend par durée de procédure d'admission le laps de temps entre la date d'envoi d'une demande de placement dans un centre d'accueil classique disposant d'une place libre et l'admission définitive.

En 2007, la durée moyenne des procédures d'admission dans les différents centres d'accueil classiques y inclus les Maisons d'Enfants de l'État est de 23,5 jours. En 2006, elle s'élevait à 26,11 jours.

Parmi les 119 placements effectués (on ne tient pas compte des 21 placements réalisés sans le biais de la liste d'attente) figurent 2 cas où la durée de procédure était assez élevée c'est à dire 90 jours et plus. D'une part, il s'agissait d'une demande de placement volontaire d'un garçon dont le père ne voulait plus de placement à un moment précis mais suite à plusieurs entrevues au centre d'accueil respectif, il changea de nouveau d'avis. D'autre part, il s'agissait d'une demande de placement d'un jeune adolescent qui avait entamé un apprentissage à l'étranger et où le demandeur professionnel devait faire des arrangements à ce que le jeune pût suivre ses cours après son admission en centre d'accueil au Luxembourg.

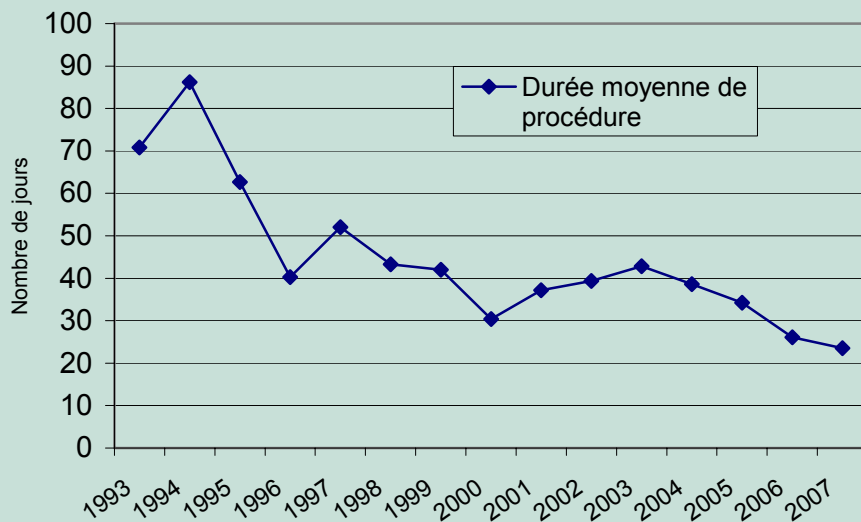
Durée de procédure des admissions dans les centres d'accueil classiques



En général, on peut dire que la durée des procédures d'admission dépend de beaucoup de facteurs, notamment:

- manque de places pour les différentes catégories d'âge ;
- admission d'une fratrie de plusieurs enfants dans un même groupe de vie ;
- organisation respectivement planification de l'admission (-> attente d'un jugement etc.) ;
- date d'admission fixée par le demandeur professionnel et le centre d'accueil classique (p.ex. transfert pendant les vacances scolaires, transfert pour le début de l'année scolaire) ;
- les admissions "urgentes" dans les centres d'accueil classiques et les FADEPs etc.

**Evolution de la durée moyenne de procédure d'admission
dans les centres d'accueil classiques**



6. ENTREES ET SORTIES

6.1. CENTRES D'ACCUEIL CLASSIQUES (CDAs)

6.1.1. Total des entrées et sorties en 2007 dans les centres d'accueil classiques

Institution	Places dispon.	Sorties	Entrées ¹⁸	Placts. par la liste d'attente	Congés révoqués	Placements sans passer par la liste d'attente	Transferts ¹⁹
CDA St. Joseph	11	11	3	3	0	0	9
Fondation de Colnet d'Huart ²⁰	30	5	3	1	0	2	0
Fondation Kannerschlass	24	10	7	6	0	1	4
Foyer Ste. Claire	24	0	2	2	0	0	0
Foyer Ste. Elisabeth	29	11	6	6	1	0	4
Foyer Storm	8	3	4	3	1	0	0
Institut St. François	18	2	3	3	0	0	0
Institut St. Joseph ²¹	40	13	19	19	0	0	2
Jongeneem a.s.b.l.	64	30	35	31	2	2	4
Kannerhaus Jonglënster	10	0	10	8	0	2	0
Kannerheem Itzig	24	12	8	8	0	0	2
Kannerland	24	3	1	1	0	0	0
Maisons d'Enfants de l'Etat	70	13	15	7	0	8	4
Maison Française Dolto ²²	20	1	8	1	0	6	0
SOS Kannerduerf Mersch ²³	49	15	20	20	0	0	2
TOTAL :	445	129	144	119	4	21	31

La différence entre le nombre d'entrées et celui des sorties dépend de plusieurs facteurs:

- réduction temporaire de lits à cause de travaux de rénovation etc.;
- places restées disponibles au 31.12.2006;
- ouverture (en 2007 : « Foyer Esch » pour filles adolescentes de l'Institut St Joseph) ou fermeture d'un groupe de vie respectivement ouverture d'un nouveau centre d'accueil (en 2007 : Maison Française Dolto et Kannerhaus Jonglënster) ;
- sorties et entrées d'adolescents dans des logements pour jeunes adultes qui ne font pas partie du champ d'application de la CNAP etc. ;

¹⁸ Entrées = placements par la liste d'attente + congés révoqués + placements sans passer par la liste d'attente

¹⁹ Transferts = transferts internes ou transferts d'un mineur d'une place en régime FADEP sur une place en régime centre d'accueil du même gestionnaire ou transferts d'un mineur entre centres d'accueil ou transferts entre les centres socio-éducatifs de l'Etat et un centre d'accueil ou transferts entre centre thérapeutique et centre d'accueil etc.;

²⁰ y compris le « Kannerheem Norbert Ensich » avec 12 places

²¹ y compris le nouveau groupe de vie pour filles adolescentes à Esch/Alzette

²² Il y a en fait 9 enfants à la Maison Dolto mais 2 d'entre eux ne figurent pas dans les statistiques 2007 car leur demande de placement reste sur la liste d'attente CNAP pour un placement ultérieur;

²³ y compris Foyers Leir et Cales

6.1.2. Durée de séjour des enfants et adolescents quittant les centres d'accueil classiques

En 2007, 129 enfants et adolescents ont quitté les centres d'accueil classiques. La durée de séjour de ces mineurs se répartit comme suit:

Durée du séjour	Nombre de mineurs quittant les CDAs
Entre 0 et 1 année	53
Entre 1 et 2 années	25
Entre 2 et 3 années	19
Entre 3 et 4 années	10
Entre 4 et 5 années	5
Entre 5 et 6 années	1
Entre 6 et 7 années	5
Entre 7 et 8 années	3
Entre 8 et 9 années	5
Entre 9 et 10 années	1
Entre 10 et 11 années	2
TOTAL :	129

6.1.3. Destination des enfants et adolescents ayant quitté les centres d'accueil classiques

Famille	61
Indépendant	21
CSEE	16
Thérapie	7
Placement familial	5
Centre d'accueil classique	5
Inconnue	4
Logement encadré	3
Foyer pour adultes	3
Hôpital psychiatrique	2
Foyer d'Accueil et de Dépannage	1
Foyer pour personnes handicapées	1
TOTAL:	129

6.2. FOYERS D'ACCUEIL ET DE DEPANNAGE (FADEPs)

6.2.1 Total des entrées et sorties en 2007 dans les FADEPs

	Places disponibles	Sorties	Entrées	Durée moyenne de séjour
FADEP St. Joseph	9	38	39	3,76 mois
FADEP Don Bosco	10	14	19	3,42 mois
FADEP Institut St. Joseph	10 ²⁴	12	12	8,28 mois
FADEP Ste. Élisabeth	3 ²⁵	3	2	16,25 mois
FADEP Bethlehem	10	23	24	4,34 mois ²⁶
FADEP Jonglënster ²⁷	6	0	2	0 mois
TOTAL:	48	90	98	7,21 mois

Remarque :

Le Secrétariat Permanent de la CNAP ne dispose pas de données concernant les entrées et sorties du FADEP *Meederchershaus*. En effet, ce FADEP est conventionné avec le Ministère de l'Égalité des chances et, de ce fait, les dispositions de la Convention concernant les modalités de la CNAP ne lui sont pas applicables.

6.3. BILAN DE TOUS LES PLACEMENTS REALISES EN DATE DU 31.12.2007

460 enfants et adolescents étaient placés dans un centre d'accueil respectivement un FADEP en date du 31 décembre 2007, dont:

- 358 enfants et adolescents dans les centres d'accueil classiques conventionnés ;
- 60 enfants et adolescents dans les Maisons d'Enfants de l'État ;
- 42 enfants et adolescents dans les 5 FADEPs (y compris les placements de jour).

²⁴ 2 places temporairement non disponibles

²⁵ Il s'agit uniquement de places pour bébés

²⁶ y compris les placements pendant la journée

²⁷ Ouverture en décembre 2007

7. INFORMATIONS UTILES

Les articles 13 et 14 de la Convention en vigueur sur le fonctionnement de la CNAP peuvent être consultés sur le site de l'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil (EGCA a.s.b.l.) sous le lien suivant :

http://www.egca.lu/faisons_connaissance/cnap

En outre, il est possible d'y télécharger le formulaire « demande de placement » (sous forme de fichier PDF ou DOC) nécessaire à introduire une demande de placement auprès du Secrétariat Permanent de la CNAP.

Les rapports d'activités CNAP des années précédentes peuvent également être téléchargés (sous forme de fichiers PDF) à partir du lien susmentionné.
